

CHALLENGE ANNE GRAFFARD TROPHEE DYNAMIC ATHLETIC

DYNAMIC ATHLETIC

Catégories concernées : Benjamins U14 et Minimes U16 (masculins et féminines). Ce Challenge concerne tous les clubs de l'Île-de-France.

OBJECTIFS

- Développer un athlétisme de masse sans spécialiser trop tôt nos jeunes athlètes.
- Inciter les jeunes athlètes à pratiquer différentes disciplines et leur permettre d'en connaître les bases techniques et règlementaires.
- Détecter des talents.

PRINCIPES

- Catégories concernées : **BENJAMINS U14 et MINIMES U16** (garçons et filles) licenciés au titre du club au moment de la réalisation de la performance.
- Chaque athlète doit participer à **un triathlon sur une même journée**
- Les triathlons seront retenus sur les compétitions référencées sur le SI-FFA **du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024**
- Les performances sont cotées à la table FFA-UNSS 2020 - 2024
- **Les 12 meilleurs totaux** de triathlons (définis ci-dessus) seront retenus par club avec les limites suivantes :
 - pas plus de 5 athlètes dans une catégorie
 - au moins 3 catégories représentées.
- NB : En cas d'ex-æquo, c'est le club qui a le meilleur total sur le 12^{ème} triathlon qui l'emporte. Si l'ex-æquo subsiste, le 11^{ème} total est pris en compte et ainsi de suite.

ORGANISATION

Les imprimés concernant le challenge seront remplis par les clubs et retournés à la LIFA.

Ceux-ci sont disponibles sur le site internet <http://lifa-athle.fr> rubrique pratiquer l'athlétisme/éducation athlétique et seront également envoyés par mail aux clubs.

Chaque club devra transmettre les imprimés à la ligue **pour le 16 mars 2025 dernier délai** par mail à romain.sermet@athleif.org

Les CDJ de chaque département pourront aussi en faire le relais.

RECOMPENSES

Les clubs franciliens sont répartis en 2 poules :

Poule A : clubs de 1 à 50 licenciés Benjamins U14 et Minimes U16 au 31 août 2024

Poule B : clubs au-dessus de 50 licenciés Benjamins U14 et Minimes U16 au 31 août 2024

Les 8 premiers clubs au classement de chaque poule recevront une dotation en matériel (valeur dégressive suivant la place). Toute dotation non récupérée sans motif valable sera remise en jeu.

La date et le lieu de la remise des récompenses sera communiquée aux clubs récompensés après la date du 16 mars 2025.

Un lot sera également remis :

- au Comité Départemental ayant le plus grand nombre de clubs participants au Challenge.
- au Comité Départemental ayant la plus grosse part relative de licenciés EA/PO par rapport à son effectif total.